Image not found or type unknown

Président assemblée générale copropriété

Par **françoise**, le **11/09/2010** à **20:27**

Bonjour,
Bonjour, Un non propriétaire muni d'une procuration d'un propriétaire pour voter à l'assemblée générale peut il être président de l'assemblée générale des copropriétaire. Autrement dit qui légalement peut être désigné président d'una assemblée générale d'une copropriété?

Par **Untel**, le **14/09/2010** à **01:22**

Bonjour,

En toute logique une personne extérieure au syndicat des copropriétaire, muni d'une procuration, ne peut que représenter le (la) copropriétaire à l'assemblée générale pour participer au débats et aux votes.

Le fait d'être titulaire d'une procuration ne permet pas de d'être candidat à une élection, Même pour la présidence de l'AG.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés